

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 28
Absent : 1

L'an deux mille neuf
Le 28 septembre
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mmes Germaine HACALA, Agnès GIACOMETTI, Claire d'ELBEE, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Pierre TETEVIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, , Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melle Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, Isabelle LE BARS-FAURISSON, M. Renaud LASSALLE, Mme Isabelle ECHEVERRIA, M. Philippe ARAMENDI, Mme Annette ARAMBURU, M. Dominique MELE, Mme Thérèse HALSOUET.

Pouvoirs :

Mme M.-Hélène GOYA à M. BERCETCHE
M. Michel LARRETTE à Mme RAGOZIN
M. Didier PICOT à M. Pascal MARTIN

Absent :

M. Beñat ELIZONDO.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET : Création d'un centre d'enfouissement de classe 3 : vente Indivision Labadens/Commune

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 18 décembre 2006 concernant la création du Centre d'Enfouissement Technique de la Croix des Bouquets et le lancement de la déclaration d'utilité publique.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'acquérir des terrains à l'indivision LABADENS afin de créer l'accès au site du futur Centre d'Enfouissement Technique.

Un projet de tracé a été établi par la SCI ROSSI URBIETA & JACQUES le 26 mars 2009, faisant apparaître la nécessité d'une acquisition de terrain de 1340 m² auprès de l'indivision LABADENS (Parcelles cadastrées section BY n° 6 pour 634 m² et BY n°237 pour 706 m²).

Le Service du domaine a estimé l'acquisition de terrains par la Commune d'Urrugne à 0.70 €/m² soit pour un montant de 938 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVER les plans et document d'arpentage établis par la SCP ROSSI URBIETA & JACQUES, Géomètres Experts à Saint Jean de Luz.
- ACCEPTER l'achat, par la Commune d'Urrugne, des parcelles BY n° 6 et BY n° 237 pour une surface totale de 1340 m² estimée à 938 € T.T.C.
- DESIGNER l'étude de Maîtres GOGUET-PERRET-ERTAURAN-PAOLI en collaboration avec Maître CHASSAING, Notaire de l'indivision LABADENS à Paris, pour la rédaction de l'acte correspondant.

.../...

Suite délibération du 28 septembre 2009 : « Création d'un centre d'enfouissement classe 3 - vente Indivision Labadens/Commune »

- HABILITER Madame le Maire à signer l'acte et toutes les pièces y afférentes.
- RAPPELER que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge exclusive de la commune d'Urrugne

Cette délibération annule et remplace celle du 22 septembre 2008

Votes pour : 28

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :